



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 06.03.2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 17 MARS 2015	N° d'enregistrement F05215 P00/15
--	---	---

1. Intitulé du projet

DEFRICHEMENT DE 8,8 HA, SUR LE SITE DU CHAMP DE MANOEUVRE, A NANTES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **VISSUZAINÉ**

Prénom **LUC**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROLLAND JOHANNA, présidente

RCS / SIRET **244 400 404 00 219**

Forme juridique **METROPOLE**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51.a)	Défrichements portant sur une superficie, même fragmentée de 8,8 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le défrichement porte sur 8,8 hectares de boisements peuplés principalement de chênes (Chêne pédonculé). Parmi les essences défrichées, on retrouve également des Alisiers Torminal, Châtaigniers et Charmes. L'ensemble des essences observées figurent dans l'étude faune/flore en annexe 8.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la réalisation du diagnostic archéologique nécessaire au projet de la ZAC du Champ de Manœuvre, ZAC à vocation principalement d'habitat.

Le projet d'aménagement porte sur une superficie de 50 hectares :

- 27 ha seront aménagés et destinés aux îlots d'habitat, aux voies et espaces publics. Des commerces et services de proximité accompagneront l'arrivée des nouveaux habitants. Plusieurs équipements publics sont également prévus : une école maternelle et primaire, ainsi qu'un espace centre de loisir/multi-accueil.
- 23 ha dédiés aux espaces naturels majeurs :
 - A préserver/restaurer sur le plan écologique : bois, zones humides, bocage, clairières, ...
 - A co-construire avec les habitants : espaces supports d'animation, jardins familiaux, espaces sportifs de plein-air, ...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches. Il est prévu de réaliser les travaux à l'automne 2015 (septembre), afin de limiter l'impact pour les oiseaux et les chauves-souris (hors période de nidification et reproduction).

A noter que les travaux seront précédés d'une étude des boisements défrichés, accompagnée par un forestier, un écologue et un paysagiste.

La surface à défricher de 8,8 ha exclut :

- les futurs secteurs aménagés impactés par les espaces boisés classés,
- certains boisements qui constitueront à terme les accès au site et n'ont pas besoin d'être ouverts dans un premier temps, leur traitement sera affiné en phase AVP,
- les chemins piétons isolés dont le tracé sera affiné en phase AVP.

Le défrichement ne sera pas total dans le secteur à défricher, des sujets pourront être conservés notamment au droit des îlots à bâtir.

La réalisation du diagnostic archéologique aura lieu dès les travaux de défrichement achevés.

Une deuxième autorisation de défrichement sera déposée une fois que le PLU sera modifié (déclassement des EBC) et que les études seront affinées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La surface défrichée laissera place au projet de ZAC.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de défrichement nécessitent une autorisation de défrichement.

Les aménagements de la ZAC Champ de Manœuvre font par ailleurs l'objet :

- d'une autorisation loi sur l'eau,
- d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (étude d'impact déposée en Préfecture le 26 septembre 2014),
- d'une procédure de création et de réalisation de ZAC.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	8,8 ha
Surface du massif	27 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

44000 NANTES

Le site est bordé par les rues suivantes :

- Rue du Bèle,
- Avenue du Champ de Manoeuvre,
- Route de Carquefou,
- Rue de la Mainguais.

Coordonnées géographiques¹ Long. 1 ° 30 ' 22 " O Lat. 47 ° 16 ' 14 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est constitutif d'un programme de travaux dans la mesure où il est préalable et fonctionnellement lié à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté d'une superficie de 50 hectares. Ce projet de ZAC est soumis à étude d'impact au titre de la rubrique 33°) du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est un ancien terrain militaire inhabité et laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Le terrain a fait l'objet de travaux de dépollution pyrotechnique qui se sont achevés en 2012. Aujourd'hui le site est composé de zones humides reconnues comme dégradées et d'un boisement de qualité inégale. Les boisements observés dans la zone défrichée sont des Chênes pédonculés, Charmes, Alisiers Torminal, et Châtaigners.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nantes approuvé le 9 mars 2007 et modifié le 15 décembre 2014.
Zonage : 2AU
Aucun espace boisé classé ne concerne le périmètre défriché.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du Bruit de l'agglomération est en cours d'élaboration. La carte de bruit de Nantes et Carquefou (secteur en limite) est disponible.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC, un inventaire des zones humides, a été réalisé selon le critère floristique et pédologique en 2013. Ces zones humides sont des secteurs de chênaie dégradée à faciès à tremble, les secteurs de boisement avec une végétation herbacée caractéristique des zones humides, la saulaie cendrée, les prairies humides, les ourlets, les mares temporairement inondées et les milieux pionniers inondables. Ces zones humides ont été autant que possible évitées dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC (seules 0,7ha des 9,2ha sont impactées). Sur la zone de défrichement, 0,15 ha de zones humides seront touchées.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation de la Loire aval approuvé le 31/03/2014. Le projet se situe en dehors des zones d'aléa. Plan de prévention des risques de la Sèvre Nantaise, approuvé le 3/12/1998. Le projet se situe en dehors des zones d'aléas. Aucun PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sous-sol présente des sources de pollutions ponctuelles : traces de HAP, de HCT, de métaux et d'arsenic. Localement, des remblais présentent une quantité importante de COT dépassant le seuil d'admission en ISDI. La teneur en arsenic dépasse la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Dépollution pyrotechnique du site réalisée jusqu'à une profondeur de 4 mètres.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zonages situés dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet sont : Les Marais de l'Erdre, à 3,5 km au Nord de la zone d'étude ; La Vallée de la Loire aux Ponts-de-Cé et ses annexes, à 4,3 km au Sud de la zone d'étude ; L'Estuaire de la Loire à 6,5 km au Sud de la zone d'étude ; Les Marais de Goulaine, 9 km au Sud de la zone d'étude.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de défrichage ne nécessitent pas d'excavation importante des terres.
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de défrichage ne nécessitent pas d'apport de matériaux.
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude faune flore de Symbiose montre que le site du Champ de Manoeuvre constitue un lieu de chasse et de gîte potentiel pour 3 espèces de chiroptères. Le maintien de ces espèces nécessite la conservation du caractère boisé du site (arbres à gîtes en particulier) et des continuités écologiques avec les milieux naturels situés dans un périmètre proche. Le projet d'aménagement a été modifié en profondeur pour permettre de conserver un maximum de boisement, soit 19 ha sur les 27 ha que compte le massif. Les haies bocagères où se trouvent une grande partie des arbres à gîtes potentiels sont conservées et 3,2 ha de boisement seront replantés sur site pour conforter et renforcer les continuités écologiques. Par ailleurs, les mesures de restauration des prairies du site permettront de regagner des milieux ouverts accueillant une flore diversifiée favorable à l'accueil des insectes et par conséquent aux chauves-souris.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La délimitation des travaux de défrichage a été étudiée de manière à ne pas impacter les zones humides préservées dans le cadre du projet de ZAC. Les travaux de défrichage touchent 0,15 ha des zones humides recensées sur le site. Les zones humides préservées feront l'objet d'un balisage soigneux, en présence d'un ingénieur écologue. A noter qu'il est prévu dans le cadre du projet de ZAC Champ de Manoeuvre de restaurer les zones humides conservées (8,5 ha).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de 8,8 ha de boisement. Des mesures de compensation sont déjà envisagées : 32 130 m ² de surfaces boisées seront replantées sur tout le site du Champ de Manœuvre dont 14 940 m ² valent compensation au sens de l'autorisation de défrichement (espace boisé de plus de 20 mètres de largeur) : 11 400m ² seront plantés au Nord de la prison et 3 540m ² au Sud. En outre les 19ha de boisements conservés dans le cadre du projet de ZAC feront l'objet d'un plan de restauration et de gestion, établi par un écologue. Afin de ne pas impacter les arbres à préserver lors des travaux, un diagnostic précis du boisement sera réalisé par un expert forestier et un écologue.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usine UNIVAR identifiée comme risque technologique dans le Dossier des Risques Majeurs est située à 200 m du secteur d'étude. L'étude de dangers de 2010 montre que les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur le site n'ont pas d'effets sur la zone
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones inondables de l'Erdre et du ruisseau de l'Aubinière. Les travaux se trouvent sur le territoire de Nantes en zone de sismicité de niveau 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se situent sur un secteur présentant des pollutions ponctuelles (HCT, HAP et métaux lourds). Toutefois, le défrichement ne nécessite pas la manipulation des terres du sous sol, le risque est donc limité. Des préconisations seront toutefois prises pour assurer la sécurité des personnes sur le chantier (port d'équipements de protection).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux peuvent générer des nuisances sonores pour les riverains. Les matériels et engins de chantier seront conformes à la réglementation et les plages de travail autorisées seront strictement respectées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement a pour objectif à terme de pouvoir accueillir une ZAC à vocation d'habitat et d'ouvrir au public ce milieu aujourd'hui enclavé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet connu est recensé à proximité du secteur, il s'agit de la ZAC Erdre Porterie. Elle est susceptible de présenter des incidences sur les milieux naturels, qui peuvent potentiellement se cumuler avec le défrichement de la ZAC Champ de Manœuvre, du fait de la proximité des deux projets et des échanges d'espèces identifiés entre les deux sites. Ces interconnexions sont toutefois à relativiser avec le franchissement périlleux des routes de Saint-Joseph et de Carquefou. Par ailleurs, la préservation des milieux sensibles et les nombreuses mesures de restauration et de replantation envisagées par les deux projets seront favorables aux milieux naturels et conduisent à limiter significativement les incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

- des précisions déjà apportées dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Champ de Manœuvre (étude d'impact déposée le 26 septembre 2014, avis de l'AE émis le 25 novembre 2014),
 - des précisions qui seront apportées dans le mémoire en réponse à l'avis de l'AE, en cohérence avec les modalités d'application du Code forestier indiquées dans le courrier de la Préfecture du 22 décembre 2014,
 - des précisions qui pourront être apportées dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement (note de synthèse rappelant les modalités de compensation en annexe du document CERFA),
- nous estimons que le projet de défrichement du site Champ de Manœuvre pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 1 : informations relatives au maître d'ouvrage - ANNEXE 2 : plan de situation - ANNEXE 3 : vue aérienne - ANNEXE 4 : photos du site et des abords - ANNEXE 5 : plan des surfaces défrichées - ANNEXE 6 : plan des aménagements de la future ZAC du Champ de Manoeuvre - ANNEXE 7 : plan des boisements replantés - ANNEXE 8 : Etude faune/flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Nantes

le,

- 6 MARS 2015

Signature

